



ASPRI



Association pour la **S**urvie des étang et d
et de la **P**rotection contre les **R**isques d'**I**nondation

31 rue des Lamparos - 34250 - Palavas les Flots

Tel: 04 67 68 94 74

<http://aspri.hautetfort.com/>

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'ASPRI du 24 avril 2014

Le quorum est largement dépassé avec 87 adhérents présents ou représentés, auxquels il faut ajouter de nombreuses personnes venues s'informer. Catherine Angelot est secrétaire de séance.

Rapport d'activité 2013 présenté par le Président Jean-Pierre Molle

1) Aménagements locaux

Il aborde en premier lieu les aménagements locaux qui ont fait l'objet d'une intervention de l'ASPRI :

- Le 24 janvier, un courrier au maire sur les deux avaloirs supplémentaires nécessaires sur la placette des Lamparos.
- Le 11 mars, un courrier sur la nécessité de repenser l'évacuation des eaux au nord des Marines du Lez, qui reçoivent les eaux du pont et du rond-point, avec un tuyau vers la canalette notoirement insuffisant qui n'arrive pas à assurer l'écoulement . Il faut le recalibrer en conséquence et le diriger vers le Lez.
- Le 13 mai, un courrier au maire concernant le dragage de la passe du Lez en mer et la nécessité d'allonger la jetée rive gauche pour empêcher l'ensablement.
- Le 17 septembre, l'intervention écrite dans l'enquête publique concernant le renforcement de la dune vers Maguelone demandant le dragage de la totalité du sable qui bloque le grau du Prévost, sable qui pourrait être utilisé avantageusement pour engraisser les plages. L'évacuation par le grau en serait nettement améliorée.
- Le 22 mai puis le 31 juillet, courrier aux diverses instances concernées afin soit d'aménager soit de supprimer l'arrêt des house-boats au chemin de halage des quatre canaux et d'entretenir la roselière, en raison des nuisances subies par les habitants.
- Le 10 décembre, soutien apporté aux riverains exigeant une pompe d'évacuation boulevard des Guilhems.
- Le 11 décembre, lettre au Département pour que soit rétablie la buse entre le grec Nord et la partie du Grec sud qui jouxte la déchetterie et le camping des Roquilles, les algues proliférant dans ce secteur avec de fortes nuisances pour les riverains.
- Courriers aux divers candidats aux municipales de Palavas, selon la décision prise en AG 2012

Quels résultats pour ces nombreuses interventions ?

- La pompe boulevard des Guilhems est réalisée grâce à l'intervention conjointe de l'ASPRI et des riverains.
- Le service des routes du Département a rencontré l'ASPRI et une riveraine concernée sur le terrain le 15 avril 2014. Le technicien a reconnu la nécessité de replacer une grosse buse en remplacement de celle qui existait autrefois mais va faire effectuer auparavant une analyse de l'eau sur cette partie d'étang.
- Les courriers aux divers candidats ont été fructueux sauf pour le Maire dont la réponse a été évasive. Concernant M. Soliveres il a évoqué une commission municipale sur le sujet avec la présence de l'ASPRI. Quant à M. Jacquet, il semblerait faire siennes toutes les revendications.
- Dans les autres cas des réponses parfois encourageantes n'ont été suivies d'aucun effet sur le terrain.

2) Concernant le schéma général

- Un courrier au Préfet du 7 février a eu pour sujet l'étiage du Lez. Les pompages excédant l'apport du Bas Rhône il conviendrait d'augmenter fortement cet apport.
- Deux courriers identiques ont été adressés aux ministres successifs de l'Environnement en janvier et août. Il s'agissait d'attirer leur attention sur le non-respect par les maires des préconisations du SAGE. L'ASPRI demande que ces préconisations aient force de loi et qu'un personnel suffisant soit à même de les contrôler.
- Le Préfet a été alerté le 18 février sur l'érosion inquiétante des rives concaves du méandre du Lez aux Quatre Vents et aux Premières Cabanes que les riverains ne sont pas en mesure de combattre efficacement.
- Des courriers ont été adressés en août aux deux Présidents d'Agglo (Montpellier et Pays de l'Or) demandant que l'ASPRI soit associée à l'élaboration du PAPI II (Plan d'Action et de Prévention des risques d'inondation).
- Le 9 juillet, l'ASPRI a été reçue à sa demande par M Meunier, Président du SYBLE, (Syndicat du bassin du Lez qui regroupe les élus de toutes les communes concernées, les administratifs et des représentants d'associations sans l'ASPRI) et la Directrice du SYBLE Mme Vacquier.
- Le 30 janvier 2014, à la suite de courriers de 2013, l'ASPRI a été reçue par Mme Anne Boursiac technicienne responsable des simulations.

Quelles réponses avons-nous obtenu ?

- Si le Président du SYBLE n'a retenu aucune de nos propositions, considérées comme non pertinentes, l'entrevue n'a pas été inutile. En réalité certaines de nos propositions se retrouvent dans les mesures envisagées : une étude sur la vulnérabilité des habitations avec une aide éventuellement, une aide à la commune de Palavas pour se protéger des étangs, un bassin d'extension dans la plaine de Maurin, la construction de digues sur la Mosson en retrait par rapport aux berges actuelles. Bien que ce dernier point, d'après l'ASPRI, aurait pour effet d'augmenter la capacité du lit mineur de la Mosson. Il reste cependant à traduire sur le terrain ces promesses.
- L'entrevue avec la technicienne avait le même caractère que nous qualifierons de contradictoire. Après avoir rejeté nos propositions comme non fondées scientifiquement, Mme Boursiac nous a appris qu'elle avait pris

contact avec la Commune de Villeneuve pour la réalisation d'un pont sous la route du Pilou en lieu et place d'une buse existante et insuffisante, ainsi qu'avec la commune de Palavas pour la réalisation d'une grosse buse avec clapet antiretour, avenue Saint Maurice, faisant communiquer le grec Sud et la mer. C'est avouer que nos propositions sont pertinentes.

- Alors que nous reprochions aux simulations leur caractère isolé, nous avons fini par apprendre qu'une simulation croisée avait été réalisée par EGIS eau (bureau d'étude spécialisé sur l'eau). Elle prévoyait des portes au Grau du Prévost et à Carnon mais pas sur les liaisons Lez-étangs ! Dans ce cas on ferme donc le grau du Prévost en permettant que par le Lez et la canalette du Prévost l'étang du Prévost soit tout de même rempli, ce qui ôte toute efficacité à la porte ! Cela nous permet d'affirmer que cette étude n'est pas suffisamment sérieuse et nous demandons toujours une étude croisée prenant en compte toutes nos demandes, en amont et en aval.
- La meilleure réponse que nous ayons malheureusement obtenue est d'ordre financier : Le PAPI dispose de trente millions d'euros , soit le montant des travaux sur le Vidourle. Il n'y a pas d'argent pour le Lez et la Mosson pour le moment !

3) Plateforme associative commune

- 22 associations ont été contactées, 11 ont répondu favorablement, 8 ont retourné le document élaboré en commun signé. Cela donne la mesure à la fois des possibilités et du chemin qu'il nous reste à parcourir. Les informations de M. Chanton de Lattes nous ont été d'un grand secours.

Nous savons ce qu'il nous reste à faire : établir un rapport de forces favorable pour faire aboutir nos propositions.

- La parole est alors donnée à la salle pour recueillir les avis sur le rapport et les propositions nouvelles.
- Les premières interventions portent sur la nécessité d'informer la population et la responsabilité de l'Etat. Jean-Pierre Molle répond que l'ASPRI ne peut être que d'accord.
- Plusieurs interventions portent sur le POS, le PLU et le PPRI. Palavas n'a pas de PLU. Un intervenant en conclut à tort qu'il n'y a donc pas de PPRI à Palavas. Plusieurs autres intervenants confirment le contraire. Simplement il est plus facile de tourner une réglementation laxiste. Un exemple ubuesque est fourni : le lotissement conchilicole a respecté la norme NGF et la nouvelle gendarmerie construite au même endroit quelques temps après, non! La troisième ligne d'urbanisation avenue saint Maurice, en cours de réalisation, illustre ce laxisme. On continue de construire en zone inondable sans se soucier de l'habitat existant qui va souffrir de la perturbation de la circulation des eaux, par la multitude de "digues" ainsi créées.
- Jean-Pierre Molle nuance sa réponse. Le PLU est mieux que le POS et il faut respecter la loi. Mais inclure le PPRI dans le POS pour en faire un PLU ne modifiera en rien le risque. Le PPRI de fait, document d'urbanisme, se préoccupe que de l'alerte aux populations mais en aucune façon des solutions pour réduire les risques provoqués par une crue majeure. Il fait par la carte d'aléas un simple constat.

- Des interventions portent sur les insuffisances des passes, la courantologie des étangs, notamment le Méjean, les risques aggravés pour Palavas de l'endiguement du Lez.
- Jean-Pierre Molle répond que c'est vrai. Simplement les travaux doivent être à l'échelle du bassin dans sa totalité. En effet Lattes est mieux protégée depuis la mise en place des déversoirs et de l'endiguement ce qui est une bonne chose pour cette ville. Mais toute cette eau finit par arriver dans le Prévost, le Méjean et le Grec, c'est-à-dire à Palavas et à Pérols. Quand le recalibrage de la Mosson sera terminé, les mêmes conclusions pourront être tirées pour l'Arnel et le Prévost et donc pour Palavas et Villeneuve.
- M. Chanton de Lattes fait un exposé convaincant de la situation à Lattes. Moins optimiste que le Président de l'ASPRI, il estime que Lattes n'est pas protégée d'une crue majeure qu'il évalue à 900 m³/seconde (le débit du Rhône) en montrant l'incongruité de l'étude qui s'arrête au pont de Lattes alors que le Lez arrive à Palavas. Il montre donc à son tour ce paradoxe : les études excluent Palavas et donc la mer de leur champ d'étude! Il montre aussi l'insuffisance des bassins prévus pour compenser l'urbanisation.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

4) Rapport financier

Le trésorier, M. Vidal, fait le rapport qui établit un solde de 937€ sur l'exercice 2013, et une forte augmentation du nombre d'adhérents en 2014. Plus de 30 nouvelles adhésions ayant été souscrites le seul jour de l'AG. Il vaut mieux augmenter le nombre d'adhérents que la cotisation, inchangée à 10€.

Parmi les pistes éventuelles de nouvelles dépenses à venir, la possibilité d'un bulletin de liaison et d'information ainsi qu'une possibilité de défraiement pour des étudiants en sciences de l'eau seraient possibles. L'ASPRI à ce moment-là serait moins tributaire des bureaux d'études financés par ceux-là même qui leur demandent les études avec le risque de réponses de complaisance.

Un intervenant veut savoir si l'ASPRI se préoccupe de la montée de la mer en liaison avec le réchauffement climatique. Le Président répond que le souci actuel est la régulation tempêtes-étangs avant la descente de la crue dans les dix ans qui viennent. Mais une commission peut être formée avec les gens que ça intéresse et qui se préoccuperait du long terme.

Lors de la discussion un intervenant demande ce qu'il en est des rapports avec la presse. Le Président répond que tous les journaux papier, radio et TV sont invités par écrit et mail. Midi Libre a signalé la réunion en se trompant d'heure et en ajoutant une phrase auquel l'ASPRI n'a aucune part, laissant supposer une action commune qui n'existe pas avec le Maire de Palavas. Ainsi va la presse et notre responsabilité est de nous rendre incontournable. A ce moment-là la presse se déplacera et ses informations seront plus justes.

Le responsable du blog de l'ASPRI signale l'existence de ce moyen de communication et son succès (presque 2000 connexions depuis sa création) et encourage les présents à le consulter et à donner leur mail, car il est moins coûteux dans ce cas de transmettre des informations.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

5) Renouveaulement du Conseil d'Administration

Ginette Chambaudy, Mireille Fage, Gilbert Gay, Jean-Pierre Molle, Pierre Mathieu-Daudé, candidats à une réélection, renouvelables par tiers, sont réélus à l'unanimité après un appel à d'autres candidatures sans résultat.

6) Questions diverses

Mme Edith Leguillon souhaite faire part à l'AG de son action concernant la nouvelle tarification de l'eau imposée par la SAUR en accord avec l'Agglomération des Pays de l'Or. La SAUR encaisse des abonnements par logement ne correspondant à aucune prestation nouvelle. C'est un coût supplémentaire pour le consommateur. Il importe de le dénoncer et de le renégocier. Elle propose aux personnes intéressées et concernées de la contacter par l'intermédiaire de l'ASPRI afin de créer un collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Palavas le 28 avril 2014

Le Président

Jean-Pierre Molle

La secrétaire de séance

Catherine Angelot